

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

Le neuf avril deux mil-vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme LANCIEN Sidonie – Maire, M. GIRARD Freddy – Adjoint au Maire, Mme HULIN-VIARD Julie, Mme WALLECAN Dominique.

ABSENT EXCUSÉ : M. LE BERTRE Florent – Adjoint au Maire, M. BRIGAT Frédéric.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Dominique WALLECAN.

Madame le Maire a donné lecture du compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 5 février 2025. Après lecture, le compte rendu a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

I° BUDGET

☞ *Approbation du compte administratif 2024:*

Après lecture du compte administratif 2024, identique au compte de gestion, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité et arrête les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 54 413,48 Euros

Recettes : 75 794,35 Euros

Excédent globalisé : 220 121,30 Euros

Section d'investissement :

Dépenses : 71 857,42 Euros

Recettes : 21 596,73 Euros

Excédent globalisé : 12 289,73 Euros

Les résultats seront reportés au budget primitif 2025.

☞ *Approbation du compte de gestion 2024 :*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2024, identique au compte administratif.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le document s'y rattachant.

☞ *Affectation du résultat :*

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 pour le budget de la commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats ci-dessous ;

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les chiffres présentés ;

- Excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : 62 550,42 €
- Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure : 198 740,43 €
- Solde d'exécution (excédent – 001) de la section d'investissement de : - 50 260,69 €
- Solde d'exécution (excédent – 002) de la section de fonctionnement : 21 380,87 €
- Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 220 121,30 €
- Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : 12 289,73 €

⇒ *Subventions 2025 :*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2025 avec 3 voix pour et 1 abstention :

- SOUVENIR DE MORTEMER : 30,00 €
- AGIR AVEC BECQUEREL POUR LA VIE : 50,00 €
- LA CROIX ROUGE : 50,00 €
- ASSOCIATION DES MAIRES LYONS-ANDELLE : 25,20 €
- PARTICIPATION VOYAGE DANIEL MAINZEREL : 85,00 €
- DIVERS : 759, 80 €

⇒ *Vote du budget primitif 2025*

Après avoir examiné les propositions pour le budget primitif 2025 de la commune, le Conseil Municipal vote le budget primitif à l'unanimité :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 287 151,83 Euros

Recettes : 287 151,83 Euros

Section d'investissement :

Dépenses : 188 919,06 Euros

Recettes : 188 919,06 Euros

⇒ *Impôts*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux des taxes directes locales pour l'année 2025.

Le taux d'imposition des taxes directes locales sont les suivants :

Taxe foncière (bâti) : 28,20 %

Taxe foncière (non-bâti) : 19,09 %

Taxe d'habitation : 7,82 %

II° TERRAIN À BATIR : ROUTE DE LYONS

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre en vente le dernier terrain à bâtir situé route de Lyons :

- Parcelle n° B 193
- Superficie : 1 092m²
- Adresse : 2 bis route de Lyons 27480 LILLY

De ce fait, Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les diverses estimations reçues.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Madame le Maire à mettre le terrain en vente.

De plus, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la haie sera à arracher lorsque le terrain sera vendu.

Madame le Maire évoque également aux membres du conseil municipal la parcelle créée à aménager entre les deux terrains, chemin qui permettra d'accéder au terrain communal situé derrière.

III° CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIAL DE L'EURE (CDG27)

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le CDG27 a créé le service missions temporaires afin de proposer aux collectivités et aux établissements publics, par de la mise à disposition, du personnel de renfort ou de remplacement.

Dans le cas où il faudrait assurer la continuité d'un service, Madame le Maire de Lilly propose aux membres du conseil municipal d'adhérer au service missions temporaires mis en place par le CDG27 et précise que cette adhésion est gratuite. Les prestations sont facturées qu'à partir de la mise à disposition d'un agent par le CDG27.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité autorisent Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au service mission temporaires du CDG27 ainsi que tous les documents y afférents, et éventuellement toute nouvelle convention et/ou avenant émanant du CDG27 et à faire appel, en fonction des nécessités de services, au service missions temporaires du CDG27 ;

Questions diverses :

- Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la prochaine réunion des rencontres communales concernant l'élaboration du PLUi aura lieu le 22 avril prochain, à 18h aux services techniques de la CDCLA.
- Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de fixer la date du 18 avril prochain afin de réaliser les divers tas de bois destinés aux habitants concernés.
- Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal un courrier de Monsieur et Madame DUFFOUR, demandant l'intégration de leurs bâtiments historiques dans une zone patrimoniale du PLU et reconnaissance en tant que « bâtiments remarquables ». Ce courrier a été transféré à la CDCLA.
- Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de nettoyer comme chaque année les massifs de fleurs et la mare avant de fleurir la commune, courant Mai.
- Madame Dominique WALLECAN, conseillère municipale, informe les membres du conseil municipal des sujets évoqués lors de la dernière commission économie de la CDCLA.
- Madame Dominique WALLECAN, conseillère municipale, informe les membres du conseil municipal des sujets évoqués lors de la dernière réunion du SIEGE 27.
- Madame le Maire évoque le sujet des futures élections municipales, qui auront lieu l'année prochaine.
- Madame Camille LAMY, secrétaire de mairie, informe les membres du conseil municipal de son départ pour une mutation externe.

Séance levée à 20H55